

Une rentrée 2014 explosive dans les lycées

Compter d'un œil inquiet les chaises et les tables disponibles avant l'entrée des élèves dans la classe, apprendre en juillet et en septembre l'ouverture de nouvelles classes de 2de, voir s'allonger les listes au-delà du seuil redouté de 35 élèves... autant de situations vécues à la rentrée 2013 qui pourraient se répéter en septembre 2014. Et pour cause : l'augmentation des effectifs dans les lycées se confirme, résultat très prévisible du baby-boom des années 2000 et de la hausse du taux de passage vers la 2^{de} GT des élèves de 3^{ème}. En l'absence de moyens conséquents pour y faire face, les conditions de travail vont continuer à se dégrader (plus de copies, pression aux HSA, etc).

Par ailleurs, la "rationalisation" de la carte de l'offre de formations continue : derrière un discours qui n'a qu'une dimension selon une logique purement budgétaire, le Rectorat entend poursuivre la fermeture de sections, pourtant synonymes de réussite pour les élèves, qui sont à ses yeux peu remplies, au risque d'exposer les élèves à de longs temps de trajets et d'amoindrir la mixité des établissements concernés. A son échelle, toute classe qui ne comporte pas 35 élèves est peu remplie ! Les sections STMG du lycée les 7 Mares (Maurepas) et STI2D du lycée L. de Vinci (St Michel sur Orge) sont ainsi menacées de fermeture, ce qui suscite l'opposition et l'action

des personnels, des lycéens et des parents d'élèves (rassemblement devant le Rectorat le 9 décembre du lycée Les Sept Mares...). Les classes de ST2S se voient, elles, contraintes de rentrer dans cette curieuse norme de 35 élèves par classe. Le Rectorat poursuit donc sa politique de démantèlement de la voie technologique, pourtant porteuse de réussite pour de nombreux élèves.

Enfin, le Ministère ne cesse de repousser le bilan de la réforme Chatel. Mais dans les lycées, ce bilan est fait par les collègues et il est sans équivoque : programmes lourds, accompagnement personnalisé devenu fourre-tout et bien souvent une variable d'ajustement des services, zizanie dans les équipes lors de la répartition de l'enveloppe dédiée aux dédoublements (voir le résultat de notre enquête académique sur le site). Il est donc urgent d'obtenir une remise à plat de cette réforme.

Augmentation des effectifs, poursuite du démantèlement de la voie technologique, absence de bilan critique de la réforme Chatel, cette rentrée sera, une nouvelle fois, synonyme de dégradation des conditions de travail. Dans les établissements, la mobilisation doit permettre d'imposer une autre rentrée 2014.

Sophie Vénétitay et Marie-Pierre Carlotti

Langues Vivantes : la galère continue !

Reçus en audience au Rectorat le 18 décembre, nous avons fait part à M. Le Recteur des nombreux dysfonctionnements des épreuves de langues vivantes de la session 2013 du baccalauréat.

L'enquête réalisée par le SNES Versailles fait un constat accablant : dysfonctionnements techniques pour la compréhension orale, désorganisation des cours, grilles d'évaluation aberrantes, sujets d'expression écrite très controversés...

Nous sommes intervenus auprès de M. Le Recteur sur le caractère intolérable de la surcharge de travail imposée aux enseignants, compensée de manière aléatoire au bon vouloir des chefs d'établissement. Nous avons demandé qu'une rémunération soit prévue et que des consignes soient données aux chefs d'établissement pour l'organisation matérielle des épreuves : convocation des candidats, anonymat des copies, échanges d'élèves, reconvoque des candidats absents. Nous avons interpellé le Recteur sur l'absence des IPR dans l'accompagnement de la réforme, et sur la nécessité de constituer une banque académique de sujets de compréhension orale. Le SNES sera reçu au mois de janvier afin de poursuivre la discussion sur ces deux derniers points.

Le SNES national continue d'agir pour le retour à des épreuves terminales nationales garantissant l'égalité de traitement des candidats sur tout le territoire. Reçu au MEN le 19 décembre 2013, il a obtenu la constitution de banques de sujets académiques et la confirmation que les textes permettent la convocation individuelle des candidats et l'anonymat des copies, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé. Le cas des langues vivantes présage de l'avenir du bac si les épreuves de type CCF, déjà monnaie courante en Bac Pro, continuent à se généraliser. Le SNES invite les établissements à se mobiliser dans les Conseils d'Administration contre les épreuves mettant en danger le caractère national du Baccalauréat, et à signer la pétition intersyndicale pour le retour à des épreuves de LV terminales (<http://www.lv-bac-urgence.net/?petition=3>).

Delphine Romagny



Regard sur l'expérience du CCF dans l'enseignement professionnel

Le CCF, (contrôle en cours de formation) comme mode de certification des diplômes, est omniprésent dans l'enseignement professionnel depuis la réforme du bac pro en trois ans de 2009. Olivier Guyon, PLP au lycée Lavoisier de Porcheville et responsable départemental du SNUEP-FSU, fait l'analyse de ces 4 ans de mise en œuvre.

1. Quelle place occupe le CCF dans l'enseignement professionnel ?

Toutes les disciplines sont aujourd'hui concernées par le CCF. C'est aux enseignants, sous la responsabilité des chefs d'établissement, de valider les connaissances et les compétences de leurs élèves inscrites dans le référentiel du diplôme.

2. Après quatre années de mise en œuvre, quel bilan du CCF faites-vous dans les lycées professionnels ?

Présenté comme devant permettre « une meilleure réussite de l'élève », il a été surtout un moyen de réduire le coût de l'organisation d'épreuves terminales. Le cadrage national des diplômes de l'enseignement professionnel a disparu, on arrive à la notion de « diplôme maison », les chefs d'établissement et les corps d'inspections exercent des pressions sur les enseignants pour mieux noter leurs élèves et améliorer les résultats globaux... C'est une source de stress et de mécontentement : surcharge de travail, lourdeur des tâches adminis-

tratives que cela exige, temps de l'évaluation qui s'effectue au détriment de la transmission des savoirs...

3. Quelles sont les revendications du SNUEP ?

Le SNUEP dénonce le « tout CCF ». Il faut redonner leur caractère national aux diplômes de l'enseignement professionnel. Il en va de leur valeur, de l'équité de traitement et de l'avenir des jeunes que nous formons. Il faut retrouver du temps pour enseigner et les préparer efficacement. C'est l'objet de la campagne intersyndicale que nous menons pour le rétablissement d'un maximum d'épreuves ponctuelles sous forme d'examen terminal et d'un cadrage national. Le Ministre a parlé de remise à plat pour l'an prochain. On pourrait dire qu'il était temps mais il ne veut pas remettre en cause le principe du CCF, seulement simplifier l'évaluation. Les discussions sont très rudes.

Pour signer la pétition :

http://www.petitions24.net/le_tout_ccf_est_toujours_non